

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
Sous direction des personnels enseignants du second degré,
des personnels d'éducation et d'orientation et des personnels non affectés en académie
Bureau DPEC2
Gestion des stagiaires

NOMINATION DES LAUREATS

EXTRAIT DE L'ARRETE MINISTERIEL N° 00000001 DU 01/03/2001
VISA DU CONTROLEUR FINANCIER SOUS LE N° 00012576 DU 26/02/2001



Article 1 Mlle SAUDO SOPHIE MARIE

admise au concours externe de recrutement du CAPEPS
session 2000

est nommée à compter du 01/09/2000, en qualité de professeur d'EPS stagiaire, et affectée à effet de la même date, pour l'année scolaire 2000-2001 dans l'académie de LILLE pour suivre sa formation à :
IUFM LILLE
2 BIS RUE PARMENTIER
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Affectation à titre provisoire sans remboursement des frais de changement de résidence.

- Article 2** Sous réserve de reclassement (décret n° 51-1423 du 05-12-51 modifié), l'intéressée est classée au 1^{er} échelon de la classe normale à compter du 01/09/2000 .
- Article 3** L'intéressée est placée de plein droit en position de détachement de son corps d'origine et pour la durée du stage dans son nouveau corps, à condition d'avoir à la date de nomination la qualité de fonctionnaire titulaire d'un corps relevant, pour son détachement, de la direction des personnels enseignants.
- Article 4** La présente nomination ne deviendra définitive que si l'intéressée est reconnue physiquement apte à exercer ses fonctions conformément aux dispositions du décret n° 86-442 du 14-03-86 modifié.
- Article 5** Le recteur de l'académie de LILLE est chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 01/03/2001

Pour ampliation
Le Sous-directeur

Didier SABINE

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur des personnels enseignants
Le Sous-directeur des personnels enseignants du second degré,
des personnels d'éducation et d'orientation
et des personnels non affectés en académie

Didier SABINE

D.P.E. B 4

20 MARS 2001

Date d'Arrivée